



Paris, le 20 septembre 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### RESTRICTIONS DE CIRCULATION MISES EN PLACE A PARIS LORS DE LA JOURNEE DU SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019

Le **samedi 21 septembre 2019**, plusieurs événements de voie publique se tiendront dans la Capitale. Des rassemblements informels sont également susceptibles d'être organisés et pourront entraîner des perturbations sur le trafic routier.

A cette occasion, un important dispositif de circulation sera déployé par la préfecture de Police.

➤ **En application de l'arrêté préfectoral 2019-767 du 18 septembre 2019, dans le cadre de l'organisation de la 36<sup>e</sup> édition des Journées Européennes du Patrimoine, la circulation est interdite ce samedi entre 4 heures et 19 heures dans le périmètre de protection délimité par les voies suivantes qui y sont incluses :**

*Rond-Point des Champs-Élysées, avenue Matignon, rue de Penthièvre (dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine), rue Roquépine, rue d'Anjou (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré), rue de la Ville l'Évêque (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou), rue Boissy d'Anglas, rue Royale, place de la Concorde, avenue des Champs-Élysées (jusqu'au Rond-Point des Champs-Élysées).*

➤ **Des restrictions de circulation seront également mises en place dans le cadre des manifestations suivantes :**

• **Une première manifestation** se déroulera de 13 heures (rassemblement) à 17 heures (heure de dispersion envisagée) et conduira les participants, **à partir de 13 heures 30, de la place Léon-Paul Fargue (6<sup>e</sup>) à la place Denfert Rochereau (14<sup>e</sup>) sur l'itinéraire suivant :**

*Boulevard du Montparnasse, place Pablo Picasso, boulevard Raspail.*

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*

PREFECTURE DE POLICE

1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 - Tél. : 3430 (0,06 € la minute)

[www.prefecturedepolice.paris](http://www.prefecturedepolice.paris)

[courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

**A partir de 13 heures**, ou plus tôt si les circonstances l'exigent, aux abords de la place Léon-Paul Fargue (6<sup>e</sup>), toute circulation sera impossible à l'intérieur du périmètre délimité par les voies suivantes :

*Avenue de Breteuil, rue Eblé, rue Oudinot, rue Vaneau, rue de Babylone, rue du Bac, rue Saint-Placide, rue de Rennes, place du 18 juin 1940, rue de l'Arrivée – boulevard de Vaugirard – boulevard Pasteur – place Henri Queuille.*

- **Une seconde manifestation** sera organisée sous la forme de deux cortèges :

- Après un rassemblement à 13 heures, un cortège pédestre conduira les participants, à partir de 14 heures, **de la place Edmond Rostand (6<sup>e</sup>) à la place Léonard Bernstein (12<sup>e</sup>) sur l'itinéraire suivant** : *Avenue de l'Observatoire, boulevard de Port Royal, avenue des Gobelins, place d'Italie, boulevard Vincent Auriol, quai de la Gare, quai François Mauriac, pont de Tolbiac, rue Joseph Kessel, rue de Dijon, Rue de Bercy.*

- Après un rassemblement à 14 heures, un cortège véhiculé conduira les participants, à partir de 14 heures 30, **de la place du Panthéon (5<sup>e</sup>) à la place d'Italie où il rejoindra le cortège pédestre en vue d'une dispersion envisagée place Léonard Bernstein (12<sup>e</sup>) vers 17 heures.**

**A partir de 13 heures**, ou plus tôt si les circonstances l'exigent, aux abords de la place Edmond Rostand (6<sup>e</sup>), toute circulation sera impossible à l'intérieur du périmètre délimité par les voies suivantes :

*Rue de Vaugirard, boulevard Saint-Michel, rue Cujas, rue Saint-Jacques, boulevard de Port Royal, avenue de l'Observatoire, place Camille Jullian, rue d'Assas*

- **Au départ des deux manifestations, en complément des restrictions de circulation précitées aux abords des lieux de rassemblement, un vaste périmètre est progressivement étendu aux voies suivantes qui demeureront libres à la circulation :**

*Au nord : rue Eblé, rue Oudinot, rue Vaneau, rue de Babylone, rue du Bac, rue Saint-Placide, rue de Vaugirard, boulevard Saint-Michel, rue Cujas, rue Saint-Jacques, rue Gay Lussac, rue Claude Bernard, rue du Fer à Moulin, rue Geoffroy Saint-Hilaire, boulevard Saint-Marcel, boulevard de l'Hôpital, place Valhubert, quai d'Austerlitz, pont Charles de Gaulle, quai de la Râpée, boulevard de Bercy, rue Coriolis, rue Proudhon, place Lachambaudie, rue Baron le Roy, avenue des Terroirs de France, quai de Bercy*

*Au sud : avenue de Breteuil, place Henri Queuille, boulevard Pasteur, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, rue du Commandant René Mouchotte, avenue du Maine, place Victor et Hélène Basch, rue d'Alésia, rue de la Tombe Issoire, place Saint-Jacques, boulevard Saint-Jacques, boulevard Auguste Blanqui, rue du Moulin des Prés, rue de Tolbiac, avenue de France, boulevard du Général Jean Simon, pont National.*

**La préfecture de Police conseille aux automobilistes  
de contourner très largement l'ensemble des zones concernées par les manifestations**

# CIRCULATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## MANIFESTATIONS

SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019

Perimètre de déviation interdit à la circulation  
à partir de 13h00 ou plus tôt si les circonstances l'exigent

Perimètre de déviation interdit à la circulation  
à partir de 13h00 ou plus tôt si les circonstances l'exigent

Extension au départ des cortèges

